

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 11

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles des villes et cantons romands



Sapeurs-pompiers et protection civile

Un heureux concours de circonstances veut que la plupart des nouvelles qui nous sont parvenues ce mois abordent un point commun, à savoir la collaboration toujours plus étroite qui s'affirme entre les corps de sapeurs-pompiers et la protection civile. Collaboration semblant aller de soi pour toute personne de bon sens, car on ne peut méconnaître que depuis toujours des pompiers ont existé — sous une forme ou sous une autre, avec des moyens rudimentaires ou perfectionnés — et que leur action n'a tendu qu'à un seul but: la sauvegarde des gens et des biens. Préfiguration, en somme, de la protection civile, que de dures expériences et le génie diabolique des hommes ont rendu indispensable de mettre sur pied. Et c'est à ce moment que les choses se sont gâtées bien souvent, que des conflits ont surgi entre ceux qui jusqu'alors avaient été les seuls à protéger la population... et ceux chargés de mettre au point la nouvelle organisation. Maledresses bien souvent, d'un côté et de l'autre, manque d'information, conflits de personnes et de compétences; en bref une collaboration souvent difficile, alors qu'en somme les uns et les autres travaillent pour le «même patron», à savoir la collectivité! Mais fort heureusement tout ceci tend à disparaître et une confiance réciproque s'établit qui trouvera son aboutissement — espérons-le — en mai prochain à Genève, lors de la célébration du 100e anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers, dont nous aurons l'occasion de reparler en détail. Mais faisons place maintenant à tous ceux qui veulent bien nous dire ce qui se passe dans leurs villes et cantons, et dont plusieurs confirmé par des faits ce que nous écrivons ci-dessus:

Fribourg

Sous le signe de «la protection civile au service des communes», le chef de l'Office cantonal fribourgeois de la protection civile, M. J.-P. Donzallas écrit ce qui suit:

«Selon la loi sur la protection civile, les communes non astreintes à créer un organisme de protection devront constituer un corps indépendant de sapeurs-pompiers de guerre.

Ce corps doit remplacer en temps de guerre les sapeurs-pompiers de paix. Il assume donc avant tout l'exécution des tâches du corps local des sapeurs-pompiers et renforce grâce à

ses engins les gardes d'immeubles. En principe, il suffira d'avoir un équipement identique à celui que possède le corps de sapeurs-pompiers de paix. Attendu qu'en cas de guerre, les hydrantes viendront à manquer par suite des bombardements, on s'efforcera de tenir des motopompes prêtes à un engagement.

C'est dans ce but que l'Office fédéral de la protection civile a attribué aux cantons un certain nombre de motopompes. En ce qui touche le canton de Fribourg, 38 communes conscientes de leurs responsabilités et d'opérer une modernisation de leur matériel ont répondu à cet appel et se voient munies d'un matériel moderne de défense contre l'incendie. Elles ont ainsi fait un premier pas vers l'organisation de leur corps indépendant de sapeurs-pompiers de guerre.

Ce matériel permet d'ailleurs de lutter contre toutes les espèces de catastrophes; il a l'avantage d'être bien étudié, mobile d'un usage simple, et résistant. Une preuve en a été donnée lors des récentes pluies diluviales qui se sont abattues sur les régions de Domdidier et de Chiètres auxquelles ont suivi des inondations dévastatrices. L'armée, qui se trouvait dans la région, a également apporté son concours dans l'aide à la population et au déblaiement des voies de communications bloquées.

Toutefois, l'emploi de ce matériel requiert certaines connaissances sans lesquelles il n'est pas d'utilisation rationnelle. Dans cette optique, l'Office cantonal de la protection civile soucieux qu'une catastrophe peut surgir à tout moment, organisera prochainement des journées d'instruction. Cette préparation aura comme effet de permettre aux communes d'utiliser efficacement leur matériel sans attendre le cours officiel de machinistes qui aura lieu en 1970.

Nous sommes certains que ce premier pas n'est que le signe avant courre d'un besoin général d'être constamment prêt à affronter n'importe quel genre de séisme et qu'il est le témoin concret d'une nécessité de notre époque.

Nous félicitons l'esprit de pionnier de ces communes qui contribuent à augmenter le degré de préparation de notre canton.»

Neuchâtel

Du côté de Neuchâtel, c'est le responsable cantonal, M. André

Laubscher qui se réjouit de la première apparition de la protection civile dans les rues de la Cité qui lui est chère, et qui le fait de la façon suivante:

«Le 50e anniversaire de la Fédération neuchâteloise des sapeurs-pompiers, qui a été célébré à Neuchâtel le 13 septembre 1969, a été marqué par un important cortège comprenant non seulement les moyens de lutte contre le feu de l'époque de la «pompe à bras», mais encore les délégations des communes ainsi que le bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Neuchâtel doté d'un matériel ultra moderne.

A cette occasion, un important détachement motorisé de la protection civile a défilé dans les rues de Neuchâtel. Cette première apparition de la protection civile n'a pas manqué d'impressionner la population par sa puissance et son excellente tenue. La réaction positive du public neuchâtelois incite une fois de plus les responsables de la protection civile à intensifier l'information auprès de la population en général.»

Valais

Même son de cloche, mais dans le domaine de l'instruction, dans le Vieux-Pays — où le chef de l'Office cantonal M. Albert Taramarcaz, a fait les constatations suivantes:

«Du 22 au 27 septembre, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers a organisé un cours fédéral pour instructeurs sapeurs-pompiers. Elle a choisi — comme lieu de ce cours, à Sierre, les locaux d'attente d'un détachement de sapeurs-pompiers de guerre et d'un détachement de pionniers, ainsi que les pistes d'exercice (partiellement aménagées) du nouveau Centre cantonal d'instruction de la protection civile de la Cité du Soleil. Ce Centre que nous avons visité l'an dernier avec la Commission romande d'information PC, sous la direction du chef local Guy Zwissig, et qui nous avait laissé la meilleure impression!

Un certain nombre d'instructeurs fédéraux de la protection civile suivirent également ce cours et obtinrent le diplôme d'instructeur sapeurs-pompiers délivré par la Fédération suisse. C'est dans un climat de parfaite entente entre une centaine d'instructeurs S.P. et une vingtaine appartenant à la protection civile que s'est déroulé ce cours, et l'esprit de camaraderie qui s'est ainsi manifesté à nouveau entre les représentants de ces deux organismes de secours laisse augurer d'une

excellente collaboration pour l'avenir.»

Pour en rester au Valais, notons que pour la première fois un exercice

Alarme-Eau

a été mis sur pied et intéressant deux des barrages les plus proches de la source du Rhône, soit ceux de Gebidem et de Mattmark. Cet exercice s'est étendu du 13 au 18 octobre sous la direction de l'Office cantonal de la protection civile valaisan, en collaboration avec l'Office fédéral. Les chefs locaux intéressés ainsi que les commandants des corps indépendants de sapeurs-pompiers de guerre et les responsables des grands OPE ont été mis à contribution à cette occasion, de même naturellement que tous les autres organismes indispensables, la police en particulier. L'entraide communale a aussi été appliquée, et il est clair qu'un exercice d'une telle importante a permis de faire de fructueuses expériences, même si la population n'a pas été appelée à jouer un rôle actif. C'est pourquoi le directeur de l'exercice, M. Albert Taramarcaz, nous fera part des dites expériences dans une prochaine chronique.

Et à propos de l'«alarme-eau» disons que des prises de contacts ont également eu lieu — où vont avoir lieu entre les autorités cantonales et les chefs des offices de protection civile intéressés et les organes officiels s'occupant des barrages. Ceci,

croyons-nous savoir pour mettre au point l'«alarme-Eau» non seulement en temps de guerre, mais aussi... en temps de paix. Une chose pour laquelle nous nous sommes personnellement battu alors que nous mettions au point ladite alarme pour le barrage genevois de l'usine de Verbois il y a près de 15 ans. Comme quoi tout vient à point à qui sait attendre! Oui, mais les forces de la nature attendent-elles?

Genève

Deux faits intéressants se sont passés à Genève ces dernières semaines, qui ont touché à la fois les sapeurs-pompiers, la protection civile et les troupes de PA. Le premier ayant consisté à démontrer les possibilités d'action d'un certain nombre d'engins permettant de lutter lors d'incendie dans des dépôts d'hydrocarbures. Ceci dans le cadre d'une alarme dite «Carbura» mise au point sur le territoire d'une des plus importantes communes suburbaines du canton de Genève — celle de Vernier — où sont implantés de nombreux «pétroliers». L'inspecteur du feu, le chef du service du feu de la ville de Genève et les services de sécurité intéressés — avec la police — ont réglé tous les détails de l'alarme-Carbura sous l'égide de la Municipalité de Vernier et de son chef local PC. De nombreuses personnalités, saluées par le chef du Gouvernement genevois M. G. Duboule, et les

conseillers administratifs P. Raisin (pour la ville de Genève) et E. Widmer (pour Vernier) ont assisté à cette démonstration très bien préparée, suggestive et... rassurante pour la population environnante!

Le second fait à signaler se rapporte au cours de répétition des deux Bat. PA mis au service de l'agglomération genevoise (le 6 et le 7) et groupés en un régiment ad hoc placé sous le commandement du Lt.-col. Jean Naef (vice-président de l'Association genevoise pour la protection des civils). Des exercices avaient été prévus en pleine ville et sur le territoire de la commune de Vernier. Les organes directeurs de la PC cantonale, de la ville et de Vernier étaient sur place et sans qu'il y ait intervention d'une quelconque formation PC. Mais cette prise de contact a été précieuse et des enseignements en ont été tirés. En particulier à Vernier où pour la première fois la piscine — pardon: le point d'eau — a été utilisée par les troupes PA et une motopompe de 2800 litres par minute. Alors le moment serait venu de mettre au point les subventions revenant à cette commune et à d'autres pour les «points d'eau» qu'elles ont construits à grand frais... et en demandant toutes les autorisations nécessaires à l'OFPC (ce qui n'est pas le cas alors que nous écrivons ces lignes).

John Chevalier

A travers les ondes

Les femmes et la protection civile...

Une importante émission radiodiffusée a eu lieu le 1.10.1969 sous le signe: «Les femmes et la protection civile». Cette émission due à Claude-Marie Leburge et animée par Suzanne Perusset avait été mise au point par Roger Parisod (chef local PC de la ville de Lausanne et membre du comité central USPC) et mandaté pour cela par la «Commission romande d'information». Il avait su s'assurer le concours de précieuses collaboratrices en la personne de Mesdames Gertrude Girard président de l'Alliance pour le suffrage féminin, Berthe Tschumy, présidente des samaritaines romandes, et Violette Parisod, députée au Grand Conseil vaudois et présidente de l'Association cantonale vaudoise de gymnastique féminine. Il y avait là réellement des personnalités parfaitement habilitées à exposer la situation des femmes à l'égard des problèmes que pose la mise en train de la protection civile. Il ne nous est naturellement pas possible de reprendre en détail tous les points traités à cette occasion, après que Roger Parisod eut défini la protection civile, en ait fait l'historique puis montré l'état actuel de développement. Tout en précisant

que selon la loi fédérale il n'y a aucune obligation de servir dans la protection civile pour les femmes, mais que leur présence semble indispensable, cela donc sous le signe du volontariat. Mais aussi en précisant que l'émission en question devait permettre de dissiper certaines inconnues, mais en aucun cas constituer un appel immédiat au volontariat des femmes. Ceci se fera, en effet, dans le cadre des cantons et au fur et à mesure que l'organisation prendra corps ici et là. Ceci bien précisé, Mme G. Girard fit allusion à une controverse qui se manifeste en Suisse alémanique et qui tendrait à faire dépendre le service des femmes dans la protection civile à l'octroi pour elles du droit de vote! Tout en disant — de façon catégorique — qu'il ne pouvait y avoir dans son esprit aucune raison de lier les deux choses, et qu'en aucune façon les femmes refusaient le volontariat dans une organisation qui tendait à rien moins qu'à «la protection du foyer». Prise de position à la fois claire et lucide.

Quant à Mme B. Tschumy elle insista sur le fait que toutes les femmes devraient apprendre «le premier

geste qui sauve». Expression que nous avons particulièrement appréciée... et que nous transmettons aux chargés de l'information afin qu'ils l'utilisent chaque fois qu'ils le pourront.

Enfin Mme V. Parisod ne manqua d'insister sur tout ce que peut représenter l'auto-protection, que ce soit dans l'immeuble ou l'entreprise, tout en relevant que nombreuses sont les fonctions que peuvent assumer les femmes dans le cadre de la protection civile: services sanitaires, des sans-abri, travaux administratifs, etc. Et quelque chose nous est venu à l'esprit en entendant Mme Parisod, qui préside un important groupement de gymnastique, à savoir qu'il y aurait dans de tels groupements un vaste champ d'action pour nos organes cantonaux d'information.

En bref, cette émission qui a duré près d'une demi-heure, a été enrichissante pour les auditeurs... avec tout juste une petite remarque: que l'on s'efforce — une autre fois, que nous espérons prochaine — de parler davantage en «Romande»! Nos remerciements à la Radio romande, à Roger Parisod qui a bien voulu se charger de mettre au point l'émission, et à ses trois interlocutrices.

J. Chevalier, président de la CRI